



Contrat Viande de Bœuf 2021

L'AMAP du Pallet est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Elle respecte une charte nationale, dont les principaux points sont :

- L'appui à l'agriculture paysanne locale par la proximité géographique et économique du producteur et des consommateurs.
- La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production.
- Une production de dimension humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal.
- Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation.

1-Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de bœuf bio, entre :

Le producteur : éleveur allaitant bovin - La ferme du pâtis - Christophe Deniaud –
21, Le Pâtis - 44190 St-Lumine de Clisson - deniaud.lepatis@free.fr

Et l'adhérent.e :

Nom et Prénom :	
Adresse:	
Téléphone:	
E mail :	
Si panier partagé, avec :	

2-Engagements réciproques

Le producteur s'engage :

- à respecter la charte de l'AMAP.
- à fournir de la viande de bœuf de son exploitation uniquement.

Christophe a choisi que son élevage se fasse de la manière la plus naturelle possible, en laissant son troupeau à l'extérieur tout l'année sur des prairies naturelles et variées. Il souhaite que les amapien(nes) prennent du plaisir à consommer ses produits, comme lui prend plaisir à élever ses vaches limousines.

L'adhérent.e s'engage :

- à prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution,
- à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions,
- à respecter la Charte des AMAP
- à être à jour de son adhésion à l'AMAP du Pallet
- en adhérant à l'AMAP du Pallet, accepte de recevoir régulièrement par mail des informations concernant l'AMAP.

3-Les produits

Christophe Deniaud s'engage à nous fournir de la viande de bœuf aux conditions suivantes :

- par colis de 10kg de race limousine : 8 à 10 sachets de 2 steaks (persillée, paleron à griller, aiguillette, bavette , rumsteck, gîte à la noix), 1 rôti de 800g à 1kg ou 2 rôtis de 400à 500g, 2 tournedos filet, 2 faux-filets, 2 à 3entrecôtes et basses côtes (ou 1 côte de bœuf 1,2kg à 1,4kg), 2 sachets de bourguignon de 600 à 800g, 3 pot-au-feu avec os.

- par colis de 5kg de race limousine : 4 à 6 sachets de 2 steaks (persillée, paleron à griller, aiguillette, bavette , rumsteck, gîte à la noix), 1 rôti de 500g à 700g, 1 tournedos filet, 1 faux-filets, 1 à 2entrecôtes et basses côtes, 1 sachet de bourguignon de 600 à 800g, 2 pot-au-feu avec os.

Nb : **les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg, à plus ou moins 25 grammes**, il n'y a pas de régulation à faire en fin d'année ; les colis de 5 kg ne sont jamais composés de côtes de bœuf.

4-Les distributions

Les distributions ont lieu lors des permanences le vendredi de 18h30 à 19h30 au local situé 1 rue Étienne Sautejeau.

Christophe ne pourra pas forcément être présent à la distribution car il fait aussi une vente directe chez lui.

Ce qui signifie que les amapien-nes devront s'organiser pour qu'une personne aille chercher les colis et les ramène à la distribution du Pallet. Le référent pourra aider à cette organisation.

5-Prix et modalités de paiement

La souscription au contrat peut se faire au global, ou à la commande. Le règlement est à établir par chèque, un chèque par commande, à l'ordre de « **EARL du Pâtis** », à remettre au référent au plus tard 15 jours avant la livraison, avec le contrat. Le paiement vaut validation de la commande.

Les dates vous seront communiquées 3 à 4 semaines avant livraison

DATE	26 février	Mai-juin	Septembre-octobre
COLIS 5kg (69 € le colis)			
COLIS 10kg (128 € le colis)			

Soit un total de :.....€

6-Contacts

Notre site Internet : **amapleallet.org** et le référent :

Patrice BACONNAIS - 7, Sanguèze – 44330 LE PALLET – Tél : 06 81 15 68 47 - mail : baconnaispatrice@gmail.com

Fait à :..... le :..... En 2 exemplaires

L'amapien-ne :

Le producteur :